

Department of Foreign Affairs
and International Trade



Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

Ottawa, le 12 février 1998

JLAB-0025

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer à l'*Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République de Cuba relatif aux détournements d'avions et de vaisseaux et à d'autres infractions*, fait à Ottawa le 15 février 1973, tel que modifié (ci-après dénommé l'Accord de 1973).

J'ai l'honneur de proposer que l'Accord de 1973 soit renouvelé et que ce renouvellement prenne effet le 15 février 1993.

En vertu de l'alinéa 1 de l'article 5 de l'Accord de 1973, j'ai l'honneur de proposer en outre de supprimer l'alinéa 2 de l'article 5 et de lui substituer ce qui suit :

« 2. Le présent Accord demeurera en vigueur à moins que l'une ou l'autre des Parties n'y mette fin conformément à l'alinéa 3 du présent article. »

.../2

Son Excellence
Monsieur Roberto Robaina Gonzales
Ministre des Affaires étrangères
République de Cuba